

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 36 (1900)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

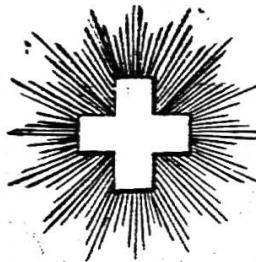
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^{me} ANNÉE

N^o 28.



LAUSANNE

14 juillet 1900

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : L'Ecole internationale de l'Exposition de 1900. — Chronique scolaire: Confédération suisse, Genève, Neuchâtel, Jura Bernois, Fribourg, Vaud. — Bibliographie. — Nouveautés pédagogiques et littéraires. — Variété. — Partie pratique: Leçons de choses. — Dictées. — Récitation. — Histoire. — Comptabilité.

L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE L'EXPOSITION DE 1900.

Le Comité du groupe suisse de l'Ecole internationale de l'Exposition vient de se constituer sous la présidence de M. Adrien Lachenal, ancien Président de la Confédération. A cette occasion, notre savant collaborateur, M. le professeur E. Yung, qui a largement contribué à la formation de ce Comité dont il est le secrétaire, expose dans la *Semaine littéraire* le but de l'Ecole internationale. Cette institution, qui a inauguré il y a quelques jours ses cours dans le palais des Congrès, a pour objet immédiat et essentiel l'organisation, sous forme de conférences, d'une étude générale et permanente de l'Exposition. « Les adhérents, dit M. Yung, pourront chaque semaine, suivre un enseignement varié et se mettre au courant des inventions et de tous les progrès manifestés par les machines, les appareils, les produits et les objets infiniment divers exposés dans les palais de l'Esplanade des Invalides, du Champ de Mars, du Trocadéro, etc.

L'enseignement en question comprend des leçons techniques ou *leçons-visites*, ainsi nommées parce qu'elles ont lieu sous la direction d'un professeur-guide, auprès des objets eux-mêmes, dans les galeries de l'Exposition, et des *conférences générales* qui se tiennent ou se tiendront dans des salles appropriées mises à la disposition de l'Ecole en divers endroits de l'Exposition, notamment au palais des Congrès et au Musée social. Les premières porteront sur toutes les matières d'ordre technique : arts industriels et décoratifs, industries diverses, agriculture, moyens de transport et de communication, alimentation, économie sociale, pédagogie, etc.; elles auront un caractère pratique, afin d'assurer à leurs auditeurs une connaissance précise des perfectionnements apportés en dernier lieu dans chacune de ces matières. Les secondes, confiées à des profes-

seurs éminents de différents pays, offriront des tableaux synthétiques des découvertes, des nouveaux problèmes scientifiques et, d'une manière générale, du mouvement des lettres et des arts, du progrès industriel et social. — En outre, l'Ecole internationale organise chaque semaine, en faveur de ses membres, des visites d'études dans Paris et les environs, visites aux musées, aux grands établissements nationaux, etc.»

Avec un si beau programme, il est hors de doute que l'Ecole de l'Exposition rendra d'immenses services aux étrangers à Paris surtout, auxquels elle permettra de voir, dans les meilleures conditions, ce qui les intéresse. Que de temps perdu en recherches et en fausses manœuvres, pour ceux qui débarquent sans guide au milieu de cet extraordinaire amoncellement de choses qui constitue l'Exposition universelle! Que de difficulté à reconnaître ce qui est nouveau et ce qui est ancien, à distinguer l'original de la copie! Economie de temps, prompte orientation, vue plus exacte et meilleure compréhension des progrès de tout genre que l'Exposition doit nous révéler, tels sont les services que l'Ecole peut rendre à ses adhérents.

L'Ecole internationale a à sa tête un bureau central présidé par M. Léon Bourgeois, ancien chef du ministère français. Elle se compose de groupes nationaux ayant chacun son individualité. La Suisse ne pouvait évidemment rester en dehors de ce mouvement de solidarité intellectuelle. Le Comité qui s'y est formé espère que nos concitoyens sauront apprécier les avantages que leur offre la nouvelle institution et participer à cette œuvre de rapprochement et d'union par l'enseignement mutuel et la science.

Le Bureau du Comité central est situé au quai inférieur du palais des Congrès, à l'Exposition. L'Ecole ne peut évidemment établir dès maintenant un programme détaillé pour toute la durée de l'Exposition. Les programmes seront publiés par avance de quinze jours et mis à la disposition des personnes qui les désireront. Dès que nous aurons des renseignements plus complets nous reviendrons sur le fonctionnement de l'Ecole et sur les conditions d'admission.

Voici la composition du Comité du groupe suisse : *Président* : M. Adrien Lachenal, ancien président de la Confédération, Genève. *Vice-présidents* : M. le professeur Gnehm, directeur de l'Ecole polytechnique, Zurich ; M. Hagenbach-Bischoff, professeur à la Faculté des sciences de Bâle ; M. Edouard Odier, député, Genève. *Secrétaire* : M. Emile Yung, professeur à la Faculté des sciences de Genève. — *Membres* : MM. L. Bard, professeur à la Faculté de médecine de Genève ; Bonnard, professeur à la Faculté des lettres de Lausanne ; B. Bouvier, professeur à la Faculté des lettres de Genève ; Brocher de la Fléchère, professeur à la Faculté de droit de Genève ; Henri Dufour, professeur à la Faculté des sciences de Lausanne ; Albert Dunant, ancien conseiller d'Etat à Genève ; Rudolf Escher, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich ; Georges

Favon, conseiller d'Etat à Genève; Th. Flournoy, professeur à la Faculté des sciences de Genève; Philippe Godet, homme de lettres à Neuchâtel; A. Guillard, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich; G. Renard, professeur à la Faculté des lettres de Lausanne; Eug. Richard, conseiller d'Etat à Genève; W. Rosier, professeur à Genève; Charles Soret, ancien recteur de l'Université de Genève; Soldan, professeur à la Faculté des lettres de Bâle; F. Zschokke, recteur de l'Université de Bâle.

W. ROSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — On sait que l'Association des Sociétés suisses de Géographie a décidé l'élaboration d'un ouvrage général et complet de géographie de la Suisse, destiné au grand public et particulièrement au corps enseignant. Dans les Etats qui nous entourent, il existe des ouvrages de ce genre qui condensent et présentent sous une forme agréable toutes les informations d'ordre géographique touchant le territoire national, tandis que nous autres Suisses, nous ne possédons aucune description détaillée et raisonnée de notre pays. Il y a là une lacune qu'il est urgent de combler. La rédaction du traité dont il s'agit a été confiée à M. Früh, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, et à M. Lugeon, professeur à l'Université de Lausanne, qui comptent le faire paraître simultanément en allemand et en français. Dans leur dernière séance, tenue à Berne le 20 juin, les délégués des Sociétés suisses de géographie ont décidé de pousser activement à la publication de l'ouvrage. Après l'établissement du devis des dépenses qu'il nécessitera et après entente avec les éditeurs, le Vorort, actuellement à Zurich, adressera une demande de subvention à la Confédération, dans le but principal d'éteindre les frais d'illustration et de permettre de fixer le prix du volume à dix francs au maximum; étant donné le caractère éminemment national de l'œuvre, on peut espérer que le Conseil fédéral et les Chambres accueilleront favorablement cette requête.

L'assemblée des délégués a constaté d'autre part, avec la plus vive satisfaction, que la publication d'un Atlas suisse, destiné aux écoles secondaires, aux collèges et gymnases, aux écoles de commerce et aux écoles industrielles, est maintenant assurée, grâce à l'initiative prise par la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Le Comité est chargé d'écrire à M. le Dr Kaiser, à St-Gall, président de la Conférence, pour assurer à celle-ci que, dans l'entreprise si utile dont elle a assumé la direction, elle peut compter sur l'appui de l'Association des sociétés suisses de géographie.

R.

Mobilier Mauchain. — Les pupitres, les tables, les porte-cartes et les planches noires de M. Mauchain sont connus de tous; ils ont rapidement obtenu l'approbation des hygiénistes les plus compétents et, à l'usage, les hommes d'école ont unanimement reconnu leurs avantages. D'après une correspondance adressée au *Genevois*, les derniers modèles figurent à l'Exposition de Paris, où ils meublent une sorte de classe modèle, fort intéressante à visiter. Le pupitre construit pour deux élèves peut se monter ou se descendre pour s'adapter à la taille de ceux-ci, et prendre des inclinaisons variables selon les besoins de l'étude; ainsi, ils ont l'avantage de se prêter à toutes les transformations que nécessite l'enseignement des différentes branches et, en particulier, de permettre la suppression des classes spéciales de dessin et de couture. Tous les mouvements

de la table sont obtenus par une manœuvre très simple et sans que l'enfant risque de se pincer les doigts. Les montants sont en fer, ce qui leur donne à la fois plus de légèreté et de solidité et facilite la surveillance du maître, ainsi que le nettoyage. Les anciens bancs si mal commodes sont remplacés par des chaises avec dossier spécial construits de telle manière que ce ne sont plus les omo-plates qui sont appuyées, mais les reins. Le Mobilier Mauchain comprend encore la planche d'école qui est, non pas noire comme d'habitude, mais de couleur brun foncé, cela pour éviter les phénomènes d'astigmatisme. Elle se compose de deux parties qui peuvent se monter ou se descendre à volonté, de façon à permettre au maître de maintenir toujours à sa hauteur l'espace sur lequel il écrit. D'autre part, on connaît le désagrément des reflets qui font que, selon la place qu'on occupe dans la classe, il est impossible de voir ce qui est écrit sur le tableau. Cet inconvénient disparaît avec l'ingénieux dispositif imaginé par M. Mauchain et qui offre toute facilité pour régler l'inclinaison de la planche suivant la direction et l'intensité de la lumière qui pénètre dans la classe.

Signalons enfin le succès remporté par la table à dessin, toujours avec le même système à élévation, qui vient d'être choisie par l'Ecole polytechnique fédérale pour le renouvellement de 250 tables dans ses classes techniques.

Nous sommes heureux de constater que le proverbe « Nul n'est prophète dans son pays » n'est pas applicable à l'infatigable chercheur qu'est M. Mauchain. Ses inventions si pratiques et si utiles font rapidement leur chemin dans nos cantons romands et dans le reste de la Suisse. Souhaitons que, grâce à l'Exposition universelle, elles soient de plus en plus appréciées et que leur emploi se généralise dans les pays qui nous avoisinent et particulièrement en France. R.

NEUCHATEL. La prochaine assemblée générale annuelle de la Société pédagogique aura lieu le 15 septembre à Peseux.

Le Comité central avec le Comité de la section du district de Boudry prendront les mesures nécessaires pour organiser à cette occasion une modeste *fête de chant*.

— Projet de loi sur l'Instruction publique. (II)

ART. 24. Les lois de 1872 et 1889 disaient : « Après avoir entendu la Commission scolaire intéressée, le Conseil d'Etat peut interdire aux fonctionnaires de l'instruction publique des travaux ou l'exercice de fonctions qui seraient préjudiciables à l'accomplissement de leurs devoirs.

Nous voudrions voir cette disposition maintenue. La Commission scolaire est mieux placée que le Conseil d'Etat pour se rendre compte du préjudice causé à l'école par une occupation subsidiaire. D'ailleurs, il est impossible, dans l'état actuel des choses et tant que l'instituteur *ne vivra pas de l'école*, d'empêcher ce fonctionnaire d'accepter certains travaux supplémentaires qui lui permettent d'équilibrer son budget. Les membres du corps enseignant seraient les premiers désireux de consacrer tout leur temps à l'école, si le traitement était élevé suffisamment pour cela.

Le second alinéa consacre une innovation, celle de l'incompatibilité des fonctions de l'instituteur avec celles de membre des autorités communales. Nous avouons ne pas comprendre l'opportunité d'une mesure de ce genre. Les communes doivent, nous semble-t-il, rester libres d'élire ou non des membres du corps enseignant, et c'est une question de tact pour l'élu de se comporter, dans l'exercice de son mandat, de façon à ne pas nuire à sa situation professionnelle. La loi veut que l'instituteur soit citoyen, pourquoi lui en enlever les droits ? Ajoutons qu'il lui sera d'autant plus facile de donner un bon enseignement de l'instruction civique, si, comme membre d'une autorité communale, il participe directement à l'administration du ménage communal.

Pourquoi aussi ne pas généraliser la mesure et permettre au corps enseignant supérieur et aux inspecteurs des écoles de faire partie des autorités communales et cantonales si l'on nie ce droit aux membres du corps enseignant primaire et secondaire ?

ART. 27. Convoquées seulement lorsque le Département de l'Instruction publique le jugera convenable et, ainsi que le dit le rapport du Conseil d'Etat, les jours où le corps enseignant pourra se réunir sans libérer les écoliers, nous doutons que les conférences pédagogiques présentent le même intérêt qu'actuellement et qu'elles soient aussi profitables.

Nous aurons toujours à perfectionner nos qualités professionnelles ; nous avons besoin de nous connaître entre collègues et de nous faire part de nos expériences et de nos méthodes, aussi n'hésitons-nous pas à demander le maintien de l'état de choses actuel où il nous est accordé deux jours ou quatre demi-journées de congé pour des conférences pédagogiques autres que celles convoquées par le Département de l'Instruction publique.

ART. 37. Il ne faut pas que l'enfant entre trop tôt à l'école. Qu'on ouvre des crèches et même des jardins d'enfants pour ceux dont les mères ne peuvent s'occuper, mais qu'on ne parle pas d'école avant l'âge de 6 ou 7 ans. Il nous semble, par conséquent, qu'il serait suffisant de ne prévoir qu'une année d'école enfantine comptant dans les huit années de scolarité.

ART. 45. Il nous serait agréable de voir tous les élèves des écoles complémentaires soumis à la même discipline et nous demandons pour tous la discipline militaire. Il n'est pas admissible que, pour la même faute, deux élèves d'une même classe soient punis d'une façon différente et par des autorités différentes.

Nous aimerais aussi que la loi donnât des détails précis quant à l'organisation de l'école complémentaire.

ART. 47. Le corps enseignant estime que le principe de huit années de scolarité est excellent, mais à condition que la mesure soit appliquée à tous les élèves sans restriction. Il nous paraît peu démocratique de retenir pendant une 9^e année les enfants dont les connaissances seraient insuffisantes et ceux qui auraient eu au minimum 500 absences. Avec 12 semaines de vacances dans les milieux agricoles, il n'est pas admissible qu'un élève arrive à manquer la classe durant 500 demi-journées. Qu'on soit le plus sévère possible pour la répression des absences, mais qu'on ne retienne pas ceux qui ont eu le malheur d'être exploités par leurs parents.

ART. 157. Nous serions certes d'accord que les Communes et l'Etat eussent à leur charge, par moitié, les frais de remplacement du personnel enseignant lorsqu'il est empêché de remplir ses fonctions par des circonstances indépendantes de sa volonté. Ce serait équitable en même temps que légal et le cas est prévu par le Code fédéral des obligations. Mais nous ne saurions admettre, de gaïté de cœur, la disposition par laquelle le Département de l'Instruction publique, sans doute pour ne pas grever le budget, se réserve de pouvoir congédier un instituteur ou une institutrice empêchés de tenir leur classe pendant plus de trois mois. Une telle mesure nous paraît manquer à la fois de logique et d'humanité, car ce sont les malades qu'elle atteindrait en tout premier lieu, c'est-à-dire justement les personnes qui ont le plus besoin de conserver leur place. En outre, ce serait donner un fâcheux exemple que de révoquer un serviteur de l'école ayant pour tort d'avoir été trop longtemps malade aux yeux du législateur. Il nous paraît qu'une démocratie ne doit pas commettre des fautes pareilles.

Sans doute, nous pourrions nous bercer de l'espoir que la révocation n'aurait jamais lieu que dans des cas exceptionnels, ceux où il y aurait abus de la part du personnel enseignant. Nous comprenons ainsi la pensée du Conseil d'Etat. Mais, rien ne varie comme la composition d'un gouvernement et, ce qui n'a été qu'une

mesure de sage prévoyance pour l'un de ses membres peut devenir une arme dangereuse dans la main de son successeur, et nous désirons être mis à l'abri de semblables surprises.

(A suivre.)

C. HINTENLANG.

JURA BERNOIS. — **Synode libre de Moutier.** — Une réunion du synode libre de Moutier a eu lieu le 16 juin à Tavannes, sous la présidence de M. O. Sautebin, instituteur à Reconvillier. M. Mérillat, instituteur à Saicourt, a présenté un rapport sur ce que peut faire l'école pour développer et fortifier chez les élèves le goût des travaux de la campagne et empêcher l'émigration vers les villes. M. Mérillat a présenté une conclusion générale invitant l'instituteur à prêcher d'exemple, à aimer et à faire aimer la vie simple du campagnard. Pour M. Besson, pasteur, l'émigration vers les villes est la conséquence inévitable de la situation économique du paysan qui n'a souvent pas les moyens financiers de lutter contre la concurrence étrangère.

Au moyen d'une carte spéciale dessinée par M. Moser, instituteur à Tavannes, j'ai ensuite parlé de la vallée de la Birse, du plissement du Jura, de la formation des cluses, et des sources. J'ai insisté pour faire abandonner certains termes géographiques incorrects, comme chaîne du Mont-Terrible, chaîne du Mont, pour les remplacer par ceux des géologues, de Thurmann en particulier.

H. GOBAT.

Synode libre des Franches-Montagnes. — 36 instituteurs et institutrices ont pris part à la réunion synodale de lundi 18 juin, à Saignelégier. M. Cattin a ouvert la séance et a fait procéder à la nomination d'un président. M. Poupon a fait observer qu'il fallait concentrer sur une seule et même personne les fonctions de président de la Section montagnarde de la Société des instituteurs bernois et de président du Synode, contrairement à ce qui s'est fait cette dernière année. Cette proposition a été acceptée et M. Fromageat a été nommé président.

Mlle Lachausse a donné une leçon d'histoire suisse à des élèves du degré supérieur. Elle a pris comme sujet la guerre des paysans en 1653, a détaillé les causes, raconté les épisodes et donné les noms de tous les principaux chefs, organisateurs et généraux des deux camps. Ainsi traité, le sujet était peut-être un peu trop vaste pour une leçon. Néanmoins Mlle Lachausse s'en est bien tirée et M. le président l'a remerciée. Puis, un échange de vues a eu lieu entre quelques maîtres qui ont présenté leurs observations sur la leçon donnée.

M. Aubry a lu un rapport bien argumenté sur les devoirs envers les hommes. Il a passé en revue les vrais biens, les vrais maux, les défauts, les qualités, les vertus, en distinguant une foule de nuances pour chaque cas. Il a fait ressortir les degrés de gravité des vices, crimes, injustices, comme les cas particuliers où un acte vertueux a son prix doublé. Il a appuyé sur l'ingratitude, qui est le plus odieux des vices comme sur la reconnaissance qui est le plus saint des devoirs, et a très bien montré les devoirs relatifs à l'amitié, disant combien il est difficile de bien choisir ses amis et que rien n'est plus dangereux que des amis d'intérêt. D'autres considérations philosophiques émaillent ce travail qui mérite les remerciements que M. le président a adressés à son auteur.

Puis M. Fromageat donne connaissance d'un projet de statuts pour la Société des instituteurs jurassiens, qui seront discutés à l'assemblée générale à Porrentruy, le 23 juin. A son sens, ces statuts auraient dû être soumis aux synodes de cercle avant la réunion générale; il les juge hostiles au Lehrer-Verein et il en propose le rejet. M. P. combat cette manière de voir qui est soutenue par MM. F. et C. A la votation, les dits statuts sont rejetés.

Après avoir fait choix des rapporteurs pour le prochain Synode, M. le président lève la séance à midi et demi sans qu'on ait pu entamer la question du chant. C'est regrettable que le temps soit toujours trop court pour permettre d'aborder une partie qui a certes son utilité.

A. P.

FRIBOURG. Société fribourgeoise d'éducation. Le 28 juin, la *Société fribourgeoise d'éducation* tenait sa réunion annuelle dans l'antique ville historique d'Estavayer.

Une splendide journée a favorisé cette fête pédagogique, et la petite cité stavaicoise s'était parée comme aux plus beaux jours. A ses pieds, brillait — comme un bleu miroir — le gracieux lac de Neuchâtel ; au loin, comme toile de fond, se déployait majestueusement la verte chaîne du Jura, estompée par une brume légère ; à droite et à gauche, pour compléter le paysage, se déroulaient somptueusement les vastes et riches campagnes vaudoises et fribourgeoises. Le tableau était achevé et d'une ravissante beauté. Ajoutez à cela les accords harmonieux de la fanfare d'Estavayer, et les impressions seront délicieuses et complètes.

Mais, trêve à ces réflexions poétiques et revenons à notre fête.

Après l'office funèbre chanté dans l'église paroissiale, le cortège s'est formé de nouveau pour se rendre sur la place de Moudon, où les enfants des écoles, sous l'habile direction de M. Marmier, ont exécuté un fort beau chant et parfaitement approprié à la circonstance.

La séance des délibérations s'est tenue au Château. Le Conseil d'Etat était représenté par MM. Bossy et Aeby. M. le directeur Python était retenu à Berne par d'importantes questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil des Etats. Le canton du Valais avait envoyé trois délégués : MM. Naville, secrétaire de la Société d'éducation ; Roullier, inspecteur scolaire à Martigny, et Hammer-Schmidt, directeur des écoles de Monthey. Le Jura bernois a bien voulu se faire représenter par M. Châtelain, inspecteur scolaire à Porrentruy.

Après le discours de bienvenue prononcé par M. Weck, préfet du district de la Broye, la discussion a commencé sur le sujet mis à l'étude, à savoir : « *Matériel indispensable à l'enseignement intuitif dans les trois degrés de l'école primaire. Moyens pratiques de se le procurer.* »

La discussion a été longue et fort bien nourrie, et les conclusions du rapport général ont été modifiées sur certains points, puis adoptées dans leur ensemble. La proposition tendant à demander au Conseil d'Etat et à la Direction de l'Instruction publique de rendre obligatoire la création d'un *Musée scolaire* dans chaque école a été adoptée sans contestation.

Après la séance, le cortège s'est reformé pour se rendre, — musique en tête et au bruit du canon, — à l'hôtel du Cerf, où un banquet très bien servi et arrosé de bon cru, a réjoui et mis en verve tous les convives, — dames et messieurs, — au nombre d'environ 300.

Toasts nombreux et chaleureusement applaudis ; chants fort bien rendus par les Sociétés de chant des Instituteurs de la Broye, de la Sarine et de la Gruyère ; morceaux de musique les plus beaux du répertoire ; charmante course en bateau jusqu'aux rives neuchâteloises : voilà, en somme, ce qui a constitué la seconde partie d'une fête, qui laissera, nous en sommes certain, les meilleurs et les plus durables souvenirs.

A. P.

VAUD. — Donneloie a porté le traitement de son excellent instituteur à 1500 fr. Orbe a augmenté aussi le traitement de l'institutrice de la 2^{me} classe primaire (1050 fr.) et celui de la maîtresse d'école enfantine (600 fr.)

Commission du manuel pour l'enseignement religieux à l'école primaire. — Il y a trois mois environ, le Département de l'Instruction publique et des Cultes, ensuite des propositions faites par la Commission synodale, a désigné MM. Vallotton et Wanner, pasteurs ; Emery, professeur ; Jayet, maître à l'Ecole d'application, et Gailloz, instituteur, pour étudier la question d'un manuel destiné à l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

Après avoir procédé à l'étude des manuels utilisés dans les divers cantons suisses de religion réformée, cette Commission s'est réunie lundi 2 juillet dernier sous la présidence de M. le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Les résolutions prises dans cette séance sont les suivantes :

1. La Commission unanime décide que le manuel Secretan ne peut plus être employé pour l'enseignement religieux dans nos écoles primaires.
2. Elle déclare aussi à l'unanimité qu'aucun des manuels actuellement en usage dans d'autres cantons ne pourrait être adopté tel quel, même après avoir été traduit, cas échéant.
3. Un nouveau manuel étant donc reconnu nécessaire, la Commission accepte la tâche de l'élaborer et d'en suivre la publication. Elle nomme M.M. Vallotton et Emery pour s'occuper plus particulièrement du travail de rédaction.
4. La majorité de la Commission décide en outre qu'il y a lieu de suivre aussi strictement que possible, dans l'élaboration de ce manuel, le programme d'enseignement religieux contenu dans le Plan d'études cantonal adopté le 1^{er} décembre 1899.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'algèbre élémentaire, par Ed. Marrel. — Encore un ! pourrait dire la librairie. Les ouvrages d'algèbre ne sont point, en effet, des volumes rares, les catalogues en contiennent un fort grand nombre et de fort bons. Plus d'un sera demandé en quoi ils pouvaient différer, lorsqu'il s'agit d'algèbre élémentaire. Rappelons-nous que, bien que connue depuis de nombreux lustres, l'algèbre n'a point cessé de suivre le mouvement en avant de toute science. Pour l'algèbre élémentaire, le progrès principal se résume par les efforts faits pour rendre moins aride l'enseignement des premiers pas et l'on cherche des raisonnements aussi rigoureux que possible, mais à la portée du commençant.

Il existe d'excellents ouvrages et manuels français, mais pour notre Suisse romande, et spécialement pour le canton de Vaud, on ressentait depuis longtemps le besoin d'un nouveau manuel d'algèbre dans lequel on ne présenterait que la matière faisant l'objet des programmes, et en mettant à profit les travaux faits sur cette science.

M. Marrel, professeur au collège de Montreux, vient de réaliser ce voeu en publiant un « Cours d'algèbre élémentaire. » Cet ouvrage de 282 pages peut paraître volumineux étant donnée l'étendue des programmes des écoles secondaires. Il n'en est rien, puisque de nombreuses pages sont consacrées à des exercices proposés à l'élève. Ce sera un des avantages de ce manuel de donner, immédiatement après chaque question nouvelle, une ou deux applications types traitées avec détails et, aussitôt après, un joli choix d'exercices proposés du même genre.

Espérons qu'ainsi disparaîtra cet enseignement malheureux de l'algèbre où l'on voulait avant tout bourrer le commençant de théorie que l'on avait le tort de considérer comme très rigoureuse, le temps disponible et les notions possédées par l'élève ne le permettant pas.

Faute d'applications ou d'applications mal choisies, l'utilité de l'algèbre n'était point comprise et l'élève découragé.

Le plan de cet ouvrage est bien ordonné. A celui qui entreprend l'étude de l'algèbre, l'arithmétique est familière, aussi est-il tout indiqué de commencer par rappeler les définitions arithmétiques ; les raisonnements se font sur des nombres quelconques que l'on représente par des lettres, principe à la base de l'algèbre qui, on le sait, est une généralisation de l'arithmétique. Après avoir cité les principes sur les égalités, l'auteur applique celles-ci à de petits problèmes très simples aboutissant à des équations du 1^{er} degré que l'on résoud à l'aide des 4 opérations.

Quelque peu habitué à l'emploi des lettres, l'élève aborde le calcul algébrique proprement dit. Après l'étude des opérations suit celle des rapports et proportions, trop souvent laissée de côté dans les ouvrages similaires. Enfin viennent les équations du 1^{er} degré et celle du 2^{me} degré à une inconnue ; puis les progressions, logarithmes, intérêts composés et annuités.

L'auteur a cherché à rendre son exposé clair et attrayant, il y a généralement réussi. Il est maintes démonstrations et explications intéressantes dues à un travail personnel.

On aurait peut-être pu faire ressortir davantage le fait que de nombreux principes sont considérés comme axiomes, vu l'impossibilité d'en donner une démonstration au commençant.

M. Marrel a cherché la concision de la phrase, on ne peut que l'en louer ; il est pourtant tel point où l'explication est un peu sèche ; et ce qui contribue à ce résultat, c'est le nombre vraiment exagéré des paragraphes portant des numéros.

Malgré quelques petits défauts, ce manuel rendra de grands services aux élèves de la Suisse française. Dans le canton de Vaud, le département de l'Instruction publique a décidé son emploi obligatoire pour les écoles industrielles et les collèges.

Ce volume est à recommander aussi à l'attention de tous ceux qui veulent travailler seuls à l'étude de l'algèbre. Ils trouveront là un bon guide. O. R.

Notre ami. Lectures françaises à l'usage des écoles secondaires par M. Marchand.

— Berne, Librairie de l'Etat. — Prix fr. 2.

Ces lectures nous arrivent sous la forme d'un élégant volume de 500 pages, d'un format commode et d'une impression soignée. Elles seront bien accueillies par les maîtres de langue, car jusqu'ici ils avaient dû se contenter de manuels qui ont certainement leurs mérites, mais qui ont été élaborés pour répondre à un programme tout différent. Le dernier surtout nous apparaissait comme une collection de résumés scientifiques, une petite encyclopédie qui renferme de tout, sauf un nombre suffisant de morceaux de saine prose ou de fraîche poésie.

L'auteur a évité l'écueil et c'est avec un véritable plaisir qu'on parcourt les pages très variées empruntées à nos auteurs nationaux ou aux meilleurs écrivains français de la période moderne.

La première partie : *Nouvelles et contes moraux*, aura, par ses récits intéressant la vie intime de l'enfant, un franc succès chez nos écoliers. Les parties suivantes : *Nature* et *Patrie* ont été composées avec beaucoup d'originalité. Personne ne regrettera la disparition de certains fragments de littérature classique ou de sujets de convention qu'on retrouve partout et leur remplacement par une charmante dissertation ou une exquise description de E. Rambert, N. Droz, V. Rossel, A. Gobat, G. Renard, H. Warnery, R. Comtesse, V. Tissot, B. Vadier, T. Combe, etc. Ces pages, inspirées par le patriotisme et les charmes de notre coin de pays, feront connaître et aimer la terre natale en même temps qu'elles développeront le goût littéraire de nos élèves. Elles donnent au livre de M. Marchand un air « de chez nous », qui n'est pas une de ses moindres qualités.

L'auteur a donné avec raison un grand développement à la partie poétique ; elle comprend une centaine de pièces choisies avec soin dans les genres les plus divers.

C'est dire que le nouveau recueil va devenir l'« ami » de nos écoliers et que le corps enseignant saura gré à l'auteur d'avoir procuré à nos classes un moyen d'enseignement appelé à rendre les meilleurs services.

J. B.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

Ouvrages reçus : *Moutier et ses environs*, par E. Krieg, pasteur. Guide orné de nombreuses illustrations dans le texte et hors texte, Neuchâtel, imprimerie Attiger. M. Krieg, bien connu des lecteurs de l'*Educateur*, a décrit la contrée de Moutier en homme qui s'y connaît, qui aime son Jura et sait le chanter sur tous les tons.

Rapport du Département de l'instruction publique du canton du Valais sur sa gestion de 1899.

Causeries françaises. nos 8 et 9, par A. André, chez F. Payot et Cie, à Lausanne.

Collège de la Chaux-de-Fonds : *Rapport de la commission scolaire sur l'exercice 1899-1900.*

Le livre des petits, par Jean Aicard, illustrations par Geoffroy. Paris, Delagrave, 1900.

Les sons du français, par Paul Passy, 5^e édition. Paris, Firmin-Didot. 1899.

Zur Würdigung der Herbart-Zillerschen Pädagogik, von F. X. Kunz, Einsiedlen, 1900.

Uebersichtliche Darstellung des Volkserziehungswesens der europäischen und aussereuropäischen Kulturvölker, von Sendler und Kobel. Breslau, 1900. Verlag von Max Woywod.

Deux ouvrages importants à signaler pour la réforme de l'enseignement du dessin :

Das Zeichnen nach der Natur, par Albert Kornhas, Fribourg en Brisgau, chez Herder.

Auf zur Umgestaltung des Zeichnenunterrichtes an Volksschulen, par Hiersche, à Komotau, chez l'auteur.

L'*Educateur* reviendra à l'occasion sur telle ou telle de ces publications.

VARIÉTÉ

Les chats fonctionnaires. — Tout le monde ne sait pas qu'au nombre des employés de la poste aux Etats-Unis figurent un millier de chats, distribués dans les bureaux du pays et ayant pour fonction de protéger les sacs de dépêches contre les rats et les souris. Ces vigilants auxiliaires touchent leur appointement en nature, le vivre et le couvert, et ils sont bien et dûment inscrits sur la liste des paiements. En France, il y a aussi des chats fonctionnaires. Dans chacun des cinq ports militaires, au magasin des subsistances, se trouvent un certain nombre de chats *entretenus*. Ils sont nourris, logés et reçoivent bel et bien en espèces sonnantes leurs appointements qui s'élèvent à cinq centimes par jour et qui sont remis à leur directeur sur mandat délivré par le bureau des revues. Ces chats sont très courageux et se précipitent avec rage sur les rats énormes qui grouillent dans les ports, mais quand ils ont été une fois mordus, ils sont généralement atteints d'attaques d'épilepsie et refusent tout service. Avant d'être promu au grade de chat entretenu attaché au service à terre, avant de passer *castor*, pour employer l'expression technique, le chat marin commence par naviguer comme stagiaire sur les bâtiments de la flotte. Il y est logé dans la cale, nourri du produit de sa chasse et blanchi... dans la soute à charbon, mais il n'est pas encore appointé. Il joue dans la marine un rôle important, et tous les écrivains maritimes, Eug. Sue, La Landelle, etc., ont esquissé sa physionomie originale : c'est le *chat du bord*.

PARTIE PRATIQUE

La myrtille.

I. LEÇON D'OBSERVATION. — La leçon d'observation pourra se faire en plein air, à l'ombre des sapins ou des chênes. Chaque élève pourra être pourvu d'une plante de myrtille.

II. LEÇON DE RÉCAPITULATION EN CLASSE. — *But et introduction.* — Quelles sont les plantes que nous avons observées pendant notre dernière excursion ? L'anémone et le pissenlit (graine), le muguet, la myrtille, la parisette à quatre feuilles.

C'est la myrtille que nous voulons étudier plus spécialement aujourd'hui.

Qui veut me rappeler ce que nous en avons dit, lorsque nous étions dans le bois ?

Exposé 1. — Endroits où croît la myrtille. — La myrtille est-elle une plante herbacée ? — Arbuste. — Où croît-elle. — Forêts de sapins ; bois de chênes ; endroits montueux, etc. Cultive-t-on la myrtille ? — Rarement.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

Exposé 2. — Observation des différentes parties de cette plante. a) La racine. — La racine de la myrtille est-elle longue ? Très longue. — Quelle en est la couleur ? Brun foncé. — A-t-elle des ramifications ? Oui, c'est une racine *rameuse*. — S'enfonce-t-elle profondément dans le sol ? Non, elle est *horizontale*. — Se casse-t-elle facilement ? Non, elle est dure et ressemble à une petite racine de sapin.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

b) Les tiges. — La myrtille n'a-t-elle qu'une tige ? Plusieurs. — Comment sont-elles ? Anguleuses, hautes de 10 à 70 cm. suivant les espèces et suivant les endroits.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

c) Les feuilles. — Comment sont les feuilles ? Petites, simples, ovales, denticulées, *glabres*, d'un vert pâle.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

d) Les fleurs. — Quelle est la forme de la fleur de la myrtille ? Cloche. — Comment sont les pétales ? Soudés entre eux. — Et les sépales ? Aussi. — Quelle est la couleur de la corolle ? D'un blanc verdâtre ou rougeâtre. — Que remarque-t-on à la partie supérieure de chaque étamine ? Une petite poche (*anthère*). — Regardez bien le pistil, de quoi se compose-t-il ? *Ovaire, style et stigmate* à plusieurs branches.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

e) Le fruit. — Comment est le fruit ? Baie noire (recouverte de poussière d'un vert bleu) d'une saveur *acidule* agréable.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

Faire résumer la *description des différentes parties de la myrtille*. — IDÉE PRINCIPALE.

Exposé 3. — Utilité de la myrtille. — Puisque la myrtille a une saveur très agréable, à quoi pouvons-nous l'utiliser ? Dessert ; gâteaux, confitures. — Souvent même, dit-on, elles sont employées pour colorer les vins ; en Allemagne, on en fait une liqueur. — Pouvons-nous employer les feuilles et l'écorce de la myrtille ? Oui, pour le tannage.

COMPTE RENDU. — IDÉE PRINCIPALE.

Compte rendu total.

ABSTRACTION ET COMPARAISON. — Faire trouver les ressemblances qu'il y a entre les myrtilles (airelles), les rhododendrons et les bruyères. — Ces plantes composent la famille des *bruyères*.

ABSTRACTION. — Faire dire les caractères principaux des bruyères : Arbustes ou arbrisseaux à feuilles simples, petites ; sépales du calice soudés entre eux, de même que pour les pétales de la corolle, pistil composé d'un ovaire, d'un style, d'un stigmate ayant plusieurs branches ; comme fruit, une baie ou une capsule.

III. APPLICATIONS.

1. Composition.

La myrtille.

PLAN. — 1. Endroits où croît la myrtille. — 2. Description de la racine. — 3. La tige et les feuilles. — 4. Les fleurs. — 5. Le fruit. — 6. Utilité de la myrtille. — 7. Classification, espèces voisines.

DÉVELOPPEMENT. — La myrtille est un joli petit arbuste qui croît dans les forêts de sapins et dans les bois de chênes. Certaines espèces de myrtilles se rencontrent dans les terrains sablonneux et montueux ; d'autres préfèrent un sol humide, tourbeux, même fangeux. Ces arbustes sont tous rustiques et résistent aux froids les plus rigoureux. Ils fleurissent à la fin de mai et dans le courant de juin.

La racine de la myrtille est très longue. Elle est d'un brun foncé. Elle a des ramifications : c'est donc une racine rameuse. Elle ne s'implante pas profondément dans le sol, elle en suit la surface : c'est ce qu'on appelle une racine horizontale. La racine de la myrtille est dure ; elle ressemble à une petite racine de sapin. Elle ne se laisse pas casser facilement.

La myrtille a plusieurs tiges ; elles ne sont pas cylindriques, mais anguleuses. Elles ont une hauteur de dix à trente centimètres ; dans les endroits plus chauds, elles peuvent atteindre sept décimètres. Ces tiges sont garnies de petites feuilles, simples, glabres et de forme ovale. Elles sont d'un vert pâle ; leur bord est finement denté.

Les fleurs de la myrtille ont la forme d'une cloche. Elles se composent d'un calice, d'une corolle, d'étamines et d'un pistil. Tous les sépales du calice sont soudés entre eux, ainsi que les pétales de la corolle. Cette dernière est d'un blanc verdâtre ou rougeâtre. A la partie supérieure de chaque étamine, on remarque une petite poche : c'est l'anthère. Le pistil se compose d'un ovaire, surmonté d'un style terminé par un stigmate ayant plusieurs branches.

Le fruit est une baie. Elle paraît violette et glauque ; en réalité, elle est noire, mais elle se recouvre de poussière d'un vert bleu. Elle est de la grosseur d'un grain de cassis. Elle n'est pas vénéneuse ; elle a un goût très agréable.

Grâce à leur goût si exquis, les myrtilles sont consommées comme dessert, en nature ou avec du sucre. On en fait aussi de bons gâteaux et d'excellentes confitures. Souvent, elles sont employées pour colorer les vins. Elles donnent une matière colorante violette.

En Allemagne, on en fait une espèce de liqueur. Les feuilles et l'écorce de la myrtille peuvent être employées pour le tannage.

La myrtille appartient à la famille des bruyères, qui comprend des arbustes ou des arbrisseaux au port élégant. Les feuilles des bruyères sont simples, souvent très petites. Leurs fleurs ont les sépales du calice soudés entre eux, ainsi que les pétales de la corolle ; le pistil est composé d'un ovaire surmonté d'un style unique, terminé par un stigmate ayant plusieurs branches. Comme fruit, les bruyères ont une capsule ou une baie. Les espèces voisines de la myrtille sont les différentes bruyères et les rhododendrons.

2. Dictée.

Les myrtilles.

Les myrtilles sont de petits arbustes très élégants. Leurs feuilles, ovales, denticulées et glabres, sont d'un vert pâle. En mai et en juin, les myrtilles sont

chargées de petites fleurs verdâtres ou rosées et en forme de cloches. *Quelques* semaines plus tard, les fleurs disparaissent et font place à des baies violettes et glauques qui ressemblent *quelque* peu à celles de la parisette à quatre feuilles. Tandis que ces dernières baies sont vénéneuses, celles de la myrtille ont une saveur acidule très agréable. Ainsi que les fraises, elles sont utilisées comme dessert.

Les myrtilles, *quelque* nombreuses qu'elles soient, sont rares dans les cultures. En général, on ne parvient à les conserver que *quelques* années, en les plantant dans des massifs de terre de bruyère. Placées dans un terrain humide, recouvert de sphagnes et à mi-ombre, les myrtilles viennent et poussent très bien. Elles sont presque insensibles aux plus grands froids. Leur multiplication par semis est de beaucoup préférable à celle par *marcottes* ou *boutures étouffées*.

3. Grammaire. — Remarques sur le mot *quelque*.

4. Lecture. — *Le rhododendron*, Jeanneret, p. 294.

5. Dessin. — Croquis d'une feuille et d'une baie de myrtille.

NOTE. — Cette leçon, ainsi que celles sur le *fraisier* et la *parisette à quatre feuilles*, peut se rattacher à une série de leçons sur *la forêt*.

CHARLES GAILLARD.

DICTÉE

Le bon écolier.

Louis est un bon écolier. Il n'arrive pas à l'école en retard. Il sait toujours ses leçons. Il écoute avec attention lorsque son maître parle. Il s'applique en écrivant. Ses cahiers sont propres. Louis ne babille pas avec ses camarades. Il n'est jamais puni. Cet enfant fait la joie de son maître et de ses parents.

Le livre de Léon.

Léon a été sage. Son père lui a donné un beau livre. Léon est très content. Il admire la superbe reliure rouge de son volume. Il tourne les pages. Il regarde les jolies gravures. Il se réjouit de lire les charmantes histoires. Léon soignera son livre. Il ne le salira pas. Il ne déchirera pas les feuillets. Il aura du plaisir à le conserver neuf le plus longtemps possible.

F. MEYER.

Les céréales.

Les céréales peuvent être placées au premier rang des produits de la terre, car, sauf le riz, elles renferment les éléments de la nutrition dans les proportions voulues pour l'entretien du corps. Le riz même, la céréale la plus pauvre en matières azotées, celle qu'on considère généralement comme la moins favorisée quant aux éléments servant à la formation du sang et des tissus, est capable d'entretenir la vie et la santé, puisque des millions d'êtres humains, en Chine, au Japon et surtout aux Indes, en font leur nourriture presque exclusive. Il faut ajouter, toutefois, que certaines variétés de riz cultivées en Chine contiennent les éléments destinés à la formation du sang en proportion sensiblement supérieure à celle qu'on trouve dans le riz du commerce.

(*Communiqué par J. Baudat.*)

Dr KELLOG.

Usage des céréales.

Les céréales dont l'emploi est le plus commun sont : le froment, le maïs, l'avoine, l'orge et le riz. D'autres semences sont en usage dans divers pays, principalement chez les peuples barbares. Dans la partie septentrionale des Etats-Unis, on emploie surtout le froment, dans la partie méridionale, le maïs. En Chine et aux Indes le riz est l'aliment presque exclusif. En Allemagne, en Russie et dans les pays scandinaves, on fait un usage considérable de riz et d'orge. En Irlande et en Ecosse, on se nourrit surtout d'avoine. Son emploi dans ce dernier

pays est si universel que le docteur Samuel Johnson la définissait dans la première édition de son dictionnaire : « Nourriture des chevaux en Angleterre et des hommes en Ecosse ; » à quoi un spirituel Ecossais répondit : « Et où trouvez-vous d'aussi beaux chevaux qu'en Angleterre, et d'aussi beaux hommes qu'en Ecosse ? »

(*Communiqué par J. Baudat.*)

Dr KELLOG.

Berne.

Berne a gardé dans l'intérieur sa physionomie du moyen âge. Ces murs énormes des maisons s'appuyant sur des contreforts inclinés, ces larges piliers d'arcades qui soutiennent la partie avancée des édifices, ces toits surplombant de plus d'un mètre, ces enseignes pendantes, toutes chamarrées d'ornements en fer, ces fontaines, avec ces statues de facture barbare, mais pleines de mouvement et d'audace, rappellent bien l'ancienne Suisse féodale, en plein épanouissement de sa force et de son orgueil : sans peine, on s'imagine encore ces rues remplies d'hommes d'armes revenant du triomphe et du pillage, agitant leurs drapeaux et soufflant bruyamment dans leurs cors.

Berne a des usines au bord de l'Aar, des faubourgs industriels en dehors de ses promenades d'enceinte et, dans les environs, les vastes carrières de molasse d'Ostermundigen ; mais les grandes industries nationales, fabrication des fromages, tissage des lins et des draps, se poursuivent surtout dans les riches communes de l'Emmenthal, Langnau, Sumiswald, Berthoud, possédant toutes un grand nombre de ressortissants dans le reste de la Suisse et même à l'étranger.

(*Communiqué par H. Jaton.*)

ELISÉE RECLUS.

RÉCITATION

L'aïeule.

Oh ! ne la laissez pas seule
L'aïeule,
Petits enfants, ses amours ;
Appuyez à tour de rôle
Vos têtes sur son épaulé
Toujours.

Baisez sa main amaigrie,
Chérie
De vous et des malheureux :
C'est la main qui pour vous donne
Les beaux jouets, et l'aumône
Pour eux.

Enroulez avec tendresse
Sans cesse
Vos petits bras à son cou ;
Demandez-lui quelque histoire :
Elle en a dans sa mémoire
Beaucoup.

Tenez vos yeux sur sa bouche,
Qui touche
Et charme aussi tour à tour ;
Voyez comme elle vous aime !
Et ne l'affligez pas même
Un jour.

Souvent elle est languissante,
Souffrante
Du corps... et du cœur, hélas !
Souvent de sa lèvre pâle
Un gémissement s'exhale
Tout bas.

Pendant que le mal la brise,
Assise.
Dans son fauteuil de douleur,
Plus triste elle se rappelle
Que tout ne fut pas pour elle
Bonheur.

En vous Dieu vers elle envoie
La joie !
Petits messagers de Dieu,
Riez de votre doux rire
Pour qu'elle puisse sourire
Un peu.

Sa voix pleine de caresse
Vous presse
D'être bons, petits enfants !
Ecoutez cette voix tendre :
Vous n'avez pas à l'entendre
Longtemps.

Mme Sophie HUE.

HISTOIRE

Entrée de Berne dans la Confédération.

INTRODUCTION.

Dans les leçons qui vont suivre, nous voulons étudier l'histoire du canton qui a formé le huitième état de la Confédération, Berne. Vous savez de quoi se compose aujourd'hui le canton de Berne. Répétez-le... Autrefois, il était beaucoup moins étendu. A l'origine, il ne comprenait guère que la ville. Vous en avez appris la fondation quand vous étiez au degré intermédiaire. Qui veut la rappeler ? — Nous allons maintenant voir comment la ville de Berne se développa.

EXPOSITION.

Comment Berne devint une ville libre et puissante.

1. Berthold V, le dernier des Zähringen, mourut en 1218, et son héritage tomba entre des mains fort diverses. Plusieurs territoires de la Suisse actuelle, qui avaient été donnés en fiefs aux Zähringen par l'empereur, lui furent rendus. Ce fut le cas des villes de Zurich et de Soleure. Berne, qui avait été construit sur terre impériale, subit aussi le même sort. C'était Frédéric II qui occupait à ce moment-là le trône d'Allemagne. Il fut très favorable aux Bernois. Il leur accorda le droit d'élire eux-mêmes leur conseil. Il leur allégea le service militaire, en ce sens qu'ils n'étaient pas tenus d'accompagner l'empereur plus d'une journée de marche.

2. Tout alla bien aussi longtemps que Frédéric II vécut. Mais, à sa mort, en 1250, des temps difficiles commencèrent pour Berne et les contrées qui dépendaient directement de l'empire. Les princes électeurs ne purent se mettre d'accord pour le choix d'un empereur. Les uns voulaient celui-ci, les autres celui-là. Il y avait ainsi en même temps deux empereurs rivaux, mais aucun n'était légalement élu. Les villes impériales et les territoires qui étaient sous la domination directe de l'empire étaient sans protection. Les nobles puissants pouvaient ainsi facilement s'en emparer. Berne et d'autres villes, comme Morat, Cérlier, demandèrent aide et protection à Pierre de Savoie qui devint leur capitaine et leur défenseur.

3. En 1273, les princes électeurs parvinrent pourtant à s'entendre pour nommer Rodolphe de Habsbourg empereur. Berne sut alors rompre habilement avec la Savoie. En 1274, Rodolphe de Habsbourg confirma aux habitants de la ville de l'Aar toutes leurs franchises. Ils conservèrent leur atelier monétaire, leurs propres poids et mesures ainsi que le droit de nommer leur conseil et leur avoyer. Celui-ci devint même le représentant de l'empereur pour exercer la haute justice. Tous ces droits furent reconnus par une charte. Mais l'amitié de Rodolphe de Habsbourg pour Berne ne devait pas durer longtemps. Ce prince ambitieux cherchait à faire des domaines impériaux des fiefs héréditaires de sa maison. Comme les Waldstätten, les Bernois ne voulurent pas entendre parler de la domination autrichienne. Dans deux combats, ils battirent l'empereur qui avait cherché à les soumettre par la force.

4. Quand Rodolphe mourut en 1291, Berne reçut de son successeur, Adolphe de Nassau, la confirmation de ses libertés. Il chercha aussi à assurer sa situation par des alliances avec d'autres villes libres. En 1318, il conclut une alliance offensive et défensive avec Fribourg, Soleure, Morat et Bienne. Pendant ce temps, la puissance de l'Autriche augmentait dans la Haute-Allemagne. La plupart des villes reconnaissaient Frédéric le Beau comme empereur. Brusquement, Fribourg rompit l'alliance précédemment conclue et entra dans le camp autrichien. Berne chercha à le remplacer par des amis puissants : en 1323, il s'allia aux Waldstätten qui, comme lui, avaient tout à craindre de la maison d'Autriche.

5. L'année suivante, il acheta Laupen qui devait lui servir de rempart contre

sa rivale, Fribourg, et le protéger contre les attaques qui pouvaient lui arriver par la vallée de la Sarine. Mais les Bernois désiraient agrandir leur puissance au dehors. Leur principal désir était de posséder les charmantes vallées de l'Oberland et ils pensaient que la chaîne qui les borne au sud devait devenir la frontière naturelle de leur pays. Dans des combats heureux, ils vainquirent successivement les quatre familles nobles qui dominaient sur les vallées de la Simmen, de la Kander, du Hasli et du Gessenay.

PLAN. — 1. Berne sous Frédéric II. — 2 Pendant l'interrègne. — 3. Sous Rodolphe de Habsbourg. — Alliances de Berne. — 5. Achat de Laupen et conquête de l'Oberland.

RÉFLEXIONS (à traiter par questions). — Nous avons assisté au développement de la ville de Berne. Nous voulons en rechercher les causes. Tout d'abord, nous avons pu reconnaître que Berne a dû à sa situation sur terre impériale de ne pas être considérée comme possession héréditaire des Zähringen. L'extension de ses libertés peut être attribuée dans une large mesure à la bienveillance de Frédéric II et à celle de Rodolphe de Habsbourg au commencement de son règne. Mais après, il n'en est plus de même. C'est grâce à leur propre énergie que les Bernois ne tombèrent pas sous la domination des Habsbourg. Pendant l'interrègne et après la mort d'Albert Ier, c'est à leur habileté qu'ils durent de ne pas se laisser subjuguer par la noblesse environnante. Ils surent conclure des alliances avec les villes et les communautés d'hommes libres qui, comme eux, avaient tout à craindre des seigneurs ou de la maison d'Autriche. Ils firent encore preuve d'habileté, mais d'une habileté moins louable, celle-là, en rompant avec la Savoie, en achetant Laupen et en conquérant l'Oberland. Nous pouvons donc dire, en résumé, que, si des *circonstances favorables* facilitèrent le développement de leurs libertés et de leur puissance, c'est surtout à leur *énergie* et à leur *habileté* qu'ils le durent.

(A suivre.)

L. JAYET.

COMPTABILITÉ

Note d'un laitier.

Pendant le mois de novembre, M. Junod a pris chaque jour chez le laitier Recordon $1\frac{1}{2}$ l. de lait à f. 0,18 le litre. Il a acheté en outre :

1,75 kg. de beurre frais à f. 1,60 le $\frac{1}{2}$ kg.; 4,8 kg. de beurre pour fondre à f. 2,50 le kg.; 1,2 kg. de fromage gras à f. 1,80 le gg.; 2,6 kg. de fromage maigre à f. 1,25 le kg.; 7 *tommes* à f. 0,25 pièce; 8 l. de petit-lait à f. 0,05 le litre. Etablissez la note.

Monsieur Junod à L. Recordon, laitier

Doit

1899 Novembre		Fr.	Ct.
Lait, 45 litres à fr. 0.18	8	10	
Beurre frais, 1,75 kg. à fr. 1.60 le $\frac{1}{2}$ kg.	5	60	
» pour fondre, 4,8 kg. à fr. 2.50 le kg.	12	—	
Fromage gras, 1,2 kg. à fr. 1.80 le kg.	2	16	
» maigre, 2,6 kg. à fr. 1,25 le kg.	3	25	
Tommes, 7 à fr. 0.25 la pièce	1	75	
Petit-lait, 8 litres à fr 0.05	—	40	
Total Fr.	33	26	

F. MEYER.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

NOMINATIONS

Dans sa séance du 6 juillet, le Conseil d'Etat a nommé M. Edmond Marrel, actuellement maître au collège de Montreux, au poste de maître d'arithmétique et de comptabilité au collège cantonal.

Le même jour, le Conseil d'Etat a nommé M. Félix-Benjamin Maillard, en qualité de directeur du collège et de l'école supérieure de Montreux.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

La **bibliothèque sera fermée** pour la revision du **30 juillet au 8 septembre** inclusivement. **Rentrée générale** des volumes jusqu'au **samedi 21 juillet**. Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard (Art. 34 du règlement).

Le directeur :
LOUIS DUPRAZ

PLACES AU CONCOURS (VAUD)

MORGES. — Le poste de maître de sciences naturelles et d'arithmétique au collège et à l'école supérieure de Morges est au concours.

Fonctions légales.

Taitement annuel : Fr. 3000.

Adresser les offres de services au département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), avant le **31 juillet**, à 6 heures du soir.

AGRICULTURE ET COMMERCE

COURS PROFESSIONNELS

Les **autorités communales** et les **sociétés** qui font donner des cours professionnels aux jeunes gens, apprentis et apprenties, et qui désirent être mis au bénéfice de subsides sont invitées à présenter leur demande, accompagnée du budget de ces cours, au Département soussigné avant le 20 juillet prochain.

Lausanne, le 22 juin 1900.

Département de l'Industrie et du Commerce.

UN MAITRE SECONDAIRE

de la Suisse orientale cherche une pension pour se perfectionner dans la conversation française, de préférence chez un instituteur primaire à la ville ou à la campagne, pour la durée d'un mois.

S'adresser à **M. Dörlér**, maître secondaire, à **RAPPERSWIL, St-Gall.**

Jeunes filles aux études seraient reçues dans famille de Lausanne. 50 et 55 fr. par mois. Adresser les offres sous chiffre 25, Gérance de l'*Educateur*, La Gaité, boulevard de Grancy, Lausanne.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALECONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

 Crousseaux complets 

Musée pédagogique, Fribourg.

Le catalogue de la Bibliothèque et des collections du Musée a paru en novembre 1899. Il comprend, pour les collections, plus de 2000 numéros et près de 6000 vol. pour la Bibliothèque.

Ce catalogue sera adressé **gratuitement** à toute autorité scolaire et à tout membre du corps enseignant qui le demandera. Le service de la bibliothèque et des objets faisant partie des collections, est **gratuit** et les envois jouissent de la franchise postale jusqu'à concurrence de 2 kilos.

Fribourg, le 7 janvier 1900.

La Direction du Musée pédagogique.

AGENCE DE PUBLICITE

Téléphone

 **Haasenstein & Vogler**



LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

— CONFECTION SUR MESURE —

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets

75, 85 à 130 fr.

Lits fer, complets

38, 48 à 68 fr.

Garde-robés massives

100, 115 à 125 fr.

Garde-robés sapin

50, 60 à 75 fr.

Lavabos-commode marbre

55, 65 à 75 fr.

Lavabos simples, marbre

22, 25 à 45 fr.

Armoires à glace,

120 à 180 fr.

Commodes massives

50 à 75 fr.

Ameublements de salon,

Louis XV 140 à 350 fr.

Ameublements de salon,

Louis XIV 350 à 550 fr.

Ameublements de salon,

Louis XVI 380 à 580 fr.

Canapés divers

20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Fætisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804

**Fabrique d'instruments de musique
en cuivre et en bois**

**Fournitures et Accessoires
en tous genres.**

NIKELAGE - ARGENTAGE

*Réparations soignées et garanties
à prix modérés.*

Vente. — Location. — Échanges.

INSTRUMENTS D'OCCASION

A TRÈS BON MARCHÉ

Grand choix de musique

pour

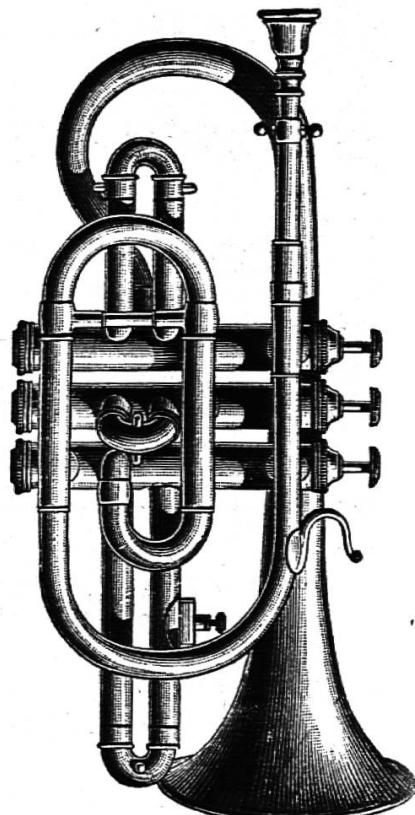
Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

Envoi des Conducteurs à l'examen.

Carnets, Cartons et papiers à musique.

**INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
à des prix défiant toute concurrence.**

AVIS : MM. les Directeurs de Sociétés jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVI^e ANNEE — N°s 29-30.

LAUSANNE — 28 juillet 1900.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : C. Hintenlang, institutrice, Noiraigue

GENÈVE : W. Rosier, professeur.

FRIBOURG : A. Perriard, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : U. Gailland, inst., St-Barthélemy.

VAUD : E. Savary, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annoce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgruin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct.. Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut**, F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Failettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Mézières.
Magnin, J., Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., président du Schweiz. Lehrerverein, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.

Gagnaux, L., syndic, président effectif, Lausanne.

Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.

Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les nouveaux tarifs, les prospectus et les comptes rendus sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

**Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH**

HÔTEL HELVÉTIA

LUCERNE - Maison du Peuple - LUCERNE

Nous nous permettons de recommander spécialement notre établissement au **corps enseignant** de la ville et de la campagne à l'occasion des courses scolaires. Débit de toutes les boissons non alcooliques. Carte de mets bien assortie. Seul établissement de ce genre de la ville de Lucerne et de la Suisse centrale, à 5 minutes de la gare. Grande salle de restauration, salle de lecture, etc. Téléphone n° 586.

H. 1560 Z.

L'ADMINISTRATION

F. Payot & Cie, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Ouvrages à l'usage des promeneurs et des excursionnistes.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois. Texte par R. Siélain. 3 séries avec planches coloriées et noires. Prix de chaque série

Fr. 6 50

Flore coloriée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes (Suisse, Savoie, Dauphiné, Pyrénées, Auvergne, Jura, Vosges). 181 espèces figurées en couleur sur 144 planches, 661 espèces décrites par H. Correvon, Prix

Fr. 6 50

Atlas de poche des oiseaux de France, Belgique et Suisse. Texte par le baron L. d'Hamonville : 2 séries avec planches coloriées et noires représentant ensemble 155 oiseaux, 4 poussins, 48 œufs et 4 nids. La série

Fr. 6 50

Atlas de poche des insectes de France utiles ou nuisibles, 322 figures coloriées sur 72 planches. Texte par E. Dougé.

Fr. 6 50

Atlas de poche des papillons de France, Suisse et Belgique, les plus répandus. 280 figures coloriées sur 72 planches. Texte par le Dr. P. Girod

Fr. 6 50

Petit atlas de poche des champignons de France comestibles et vénéneux, les plus répandus. 37 figures coloriées sur 36 planches. Texte par Paul Dumée, pharmacien

Fr. 6 50

Atlas de poche des poissons des eaux douees de France, Belgique et Suisse romande. 72 planches coloriées et noires représentant 110 poissons et autres animaux aquatiques. Texte par C. Rareret-Wattel

Fr. 6 50

Bibliothèque rurale.

Les Engrais au village , par Henri Fayet.	Fr. 2 —
La Basse-cour , par Froncet et Tainturier.	» 2 —
L'Outillage apicole , par H. de Graffigny.	» 2 —
Le Bétail , par Froncet et Tainturier.	» 2 —
L'Arboriculture pratique , par Froncet et Deliège.	» 2 —
La Viticulture moderne , par G. de Dubor.	» 2 —
L'Apiculture moderne , par A. Clément.	» 2 —
Le Jardin potager , par L. J. Froncet.	» 2 —
Le Jardin d'agrément , par L. J. Froncet.	» 2 —
Comptabilité agricole , par H. Barillot.	» 2 —
Les animaux de France , par A. Clément et L. Froncet.	» 2 —

Chaque volume est illustré de nombreuses gravures.

Souvenirs d'un Alpiniste, par Emile Javelle. Avec une notice biographique et littéraire par Eug. Rambert

Fr. 3 50

Les Châteaux suisses. Anciennes anecdotes et chroniques, par Mme de Montolieu, avec une biographie de l'auteur et un avant-propos d'Eug. Rambert, Prix

Fr. 3 50

Un tourist dans l'Extrême-Orient, Japon, Chine, Indo-Chine, Tonkin, par Ed. Cotteau, avec illustrations

Fr. 4 —

Aux colonies d'Asie et dans l'Océan Indien, par G. Verschnur. avec illustrations

Fr. 4 —

Les Chinois chez eux, par E. Bard. Avec 12 planches hors texte

Fr. 4 —

Carte détaillée de la Chine, à

Fr. 0 75 1 35 1 50

QUO VADIS. Roman des temps néroniens par H. Sienkiewicz. Traduit du polonais

Fr. 3 50

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé



Pupitre en usage
dans les écoles de la Ville
et du Canton de Genève.

1^{er} Degré primaire

Travail à la planche ardoisée (brune)

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle n° 17.

Prix du pupitre avec banc

40 Fr.



La table étant mobile, on peut donner la position horizontale ou inclinée.

Il prend 4 positions
pour travaux manuels :
lecture, écriture
et travaux à la planche ardoisée.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.